



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2018-003

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2018

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2018-01-02-001 - Arrêté relatif au régime fermeture exceptionnelle au public des services DGFIP 79 les 11 mai 24 et 31 décembre 2018 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-01-02-001

**Arrêté relatif au régime fermeture exceptionnelle au public  
des services DGFIP 79 les 11 mai 24 et 31 décembre 2018**

*Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction  
départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres les vendredi 11 mai, lundis 24 et 31  
décembre 2018*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET  
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS

44 rue Alsace Lorraine

BP 19149

79061 NIORT Cedex 9

---

Affaire suivie par Aline GRANDJANIN  
aline.grandjanin@dgfip.finances.gouv.fr  
05.49.06.36.22

---

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction  
Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres seront fermés, à titre exceptionnel, le vendredi 11 mai 2018 et les lundis 24 et 31 décembre 2018.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Niort, le 2 janvier 2018

Par délégation du Préfet,

L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques,



Véronique GABELLE



**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**